



Commune de Torcé-en-Vallée

Canton de Savigné l'Evêque

DÉCISION DU MAIRE N° 2023-02

**OBJET : OPÉRATION 59 BÂTIMENT ÉPICERIE –
Mise en sécurité du poste électricité**

Monsieur le Maire de Torcé-en-Vallée,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 212223,
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R2123-4 à R2123-6, R2131-12, R2131-13 et R2131-18,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-025 en date du 28 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles 2122-22 et L 2122-23 du code Général des collectivités Territoriales,

Considérant la demande du conseil municipale en date du 2 octobre dernier demandant à Monsieur le Maire de solliciter un devis pour le changement du compteur électrique du bâtiment de l'épicerie au vu de sa vétusté et dangerosité,

Considérant l'offre de l'entreprise Nicolas Baudron Electricité pour un montant de 2203,61 € TTC est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

De valider le devis de l'entreprise Nicolas Baudron Electricité concernant le changement de compteur électrique du bâtiment de l'épicerie pour un montants de 2203,61 € TTC soit 1836,34 € HT

Le Conseil Municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

A Torcé-en-Vallée
Le Maire
Jean-Michel ROYER,